



## Forfait payé mais non honoré

-----  
Par marnie59290

Bonjour, mon fils a fait appel a une coach éthologique, nous avons payé 3 leçons d'essai, étant satisfait nous avons opté pour un forfait de 5 leçons. Mais vois , la 1<sup>er</sup> a été faite et ensuite la personne a annulé à chaque fois depuis des mois ( malade, pas de voiture...etc), il était convenu que nous profitions de sa prestation quand elle passait près de chez nous ( tournée pour un tarif de déplacement de 15 euros).

Cela fait bientôt 8 mois que nous ne l'avons pas vue, je lui demande le remboursement des 4 leçons et elle refuse, pretextant que nous aurions pu l'appeler pour faire des leçons en dehors des tournées ( pas le même tarif de déplacement) sachant qu'elle ne répond pratiquement jamais aux sms ( nous en avons gardé la trace) ceci n'est absolument pas déontologique , que pouvons nous faire ( j'ai bien envie de lui démolir sa réputation sur le net a cette pseudo prof)  
mais est ce légal. pas de contrat de signé,

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour  
Relisez le contrat qui doit préciser les obligations de chacun ainsi que la procédure de résiliation.  
Si pas de contrat signé ni de reçu des sommes versées vous n'avez pas de recours juridique.  
Evitez tout de même la diffamation.